

AR PREFECTURE
016-20054037-20170208-2017_02_08_21-DE
Révisé le 24/02/2017

Aussi, il a été décidé de créer un pôle solidaire dans les locaux de l'ancienne école Pierre et Marie Curie, permettant l'accès aux services des personnes à mobilité réduite et rendant les locaux facilement accessibles à pied, en vélo et en voiture et à partir des différents quartiers de Confolens.

VU les articles L 2334-32 et suivants du code Général des collectivités territoriales

➤ Considérant l'estimation faite pour l'aménagement d'un pôle solidaire et d'une épicerie sociale s'élevant à :

- 201 401.75€ HT
- TVA 20%
- 241 682.10€ TTC

➤ Considérant la possibilité de présenter un dossier de subvention de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Initiative Locale dans le cadre du contrat de ruralité signé par la Communauté de Communes de Charente Limousine.

➤ Considérant le plan de financement tel qu'il est présenté

DEPENSES		RECETTES	
Aménagements généraux	MONTANT HT	Subventions sollicitées	MONTANT
travaux d'aménagement	201 401.75 €	Etat – FSIL 60%	120 841.05 €
		Département – SIL 7%	14 000.00 €
		Auto financement 33%	66 560.70 €
total HT	201 401.75 €	total HT	201 401.75 €

- Dit que le calendrier de travaux s'établit comme suit :
 - démarrage des travaux d'aménagement 4ème trimestre 2017, pour une durée de 6 mois
- Précise que la commune récupère la TVA
- Indique que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déclaré complet
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2017

Après en avoir débattu et délibéré, veuillez :

- APPROUVER ce plan de financement
- SOLLICITER une aide financière au titre du Fonds de Soutien à l'Initiative Locale
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier



Pour Extrait Conforme
En Maire, le 9 février 2017

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens